

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 8-22/2024**

Date de convocation : 5 avril 2024

Date d'affichage : 5 avril 2024

Objet : Demande de subvention auprès de Valence Romans Agglo (au titre du Fonds de concours 2024-2026) pour des travaux d'aménagement et de restructuration de voirie

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD

Absents, excusés : Ghislaine BARTHELON - Virginie TARDY

Procurations : Ghislaine BARTHELON à Jérôme MALORON, Virginie TARDY à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les dispositifs de subvention mis en place par Valence Romans Agglo pour les années 2024-2026 au titre du Fonds de concours,

Considérant que le projet d'aménagement de la Rue du Chalon, dont le coût prévisionnel s'élève au total à 76 257 € HT, et la restructuration de certaines voiries communales fortement dégradées est susceptible de bénéficier d'une aide de Valence Romans Agglo au titre du dispositif « Fonds de Concours ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de Valence Romans Agglo à hauteur de 50 % du montant pris en charge par la commune et au maximum pour la somme de 34 877 € pour le financement d'importants travaux de voirie.

AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi d'une subvention auprès de la communauté d'agglomération.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 11 avril 2024

Le Maire



Pierre COLOMB